

**Personnes présentes :** André Berthelie, Jean-François Borde, Pierre Bouvier, Lafforgue François, Gérard Laugier, Bernard Leclerc, André Letouzé, Jacques Middione, Antoine Polseli, Eric Rogue, Henry Tite-Grés, Pascal Vaglio, Patrick Zalio.

Un tour de table permet à chaque personne de se présenter, de même pour son association.

Bernard Leclerc indique qu'il a envoyé par internet un document qui sera présenté à la commission accident du Travail et Maladies professionnelles (CAT/MP) pour avis et donne des explications sur cette commission.

Le document comporte deux volets :

1 volet pour les établissements proposés à l'inscription.

1 volet pour les établissements refusés et les motifs.

Les arrêtés d'inscription par décrets sont souvent très long, ne pas hésiter à solliciter les politiques pour accélérer l'inscription.

**Préjudice d'anxiété :**

De nombreux dossiers sont en cours devant les conseils Prudhommaux, les montants alloués sont très variable, très souvent les entreprises font appel.

Pour les dossiers des entreprises liquidées ou en redressement judiciaire il y a difficulté avec l'AGS (Association pour la gestion de Garantie des créances des Salariés) suite à un arrêt de la cour de Cassation en date du 2 juillet 2014 concernant le point de départ du préjudice d'anxiété.

En effet les personnes concernées par cette décision de la cour de cassation devront rembourser les sommes versées, mais compte tenu de la faiblesse de leur revenu, du contexte économique difficile, un certain nombre d'entre elles ont pu dépenser cet argent et se retrouvent de ce fait dans une situation financière très difficile pour faire face à ce remboursement.

François Lafforgue fait le point sur la situation actuelle et énumère les différentes solutions possibles dont certaines ont été écartées. Après avoir repris les dossiers concernés un certain nombre ont une solution favorable de non remboursement. A ce jour nous n'avons pas connaissance de courrier d'huissier.

Les représentants au groupe de travail demandent d'interpeller les politiques de tout bord pour ne pas avoir à rembourser l'AGS par extinction de la dette. Cette démarche a déjà été entreprise en PACA.

**Inscription d'établissement sur les listes :**

UGITECH et verreries de Manière sont inscrits

Métaleurope, Solvay industries chimiques, Fonderies du Poitou, Vulcain.....dossiers en attente ou en cours d'instruction.

Les principaux secteurs d'activités concernés par une activité calorifuge : Sidérurgie, Chimie, Verreries, Fonderies.

**Fonctionnaire malades et ACAATA :**

La Ministre de la Fonction Publique Marylise Lebranchu à annoncé d'ouvrir le système d'allocation amiante (ACAATA) aux fonctionnaires atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante.

**PLFSS 2015 :**

Concernant le projet de loi de financement de sécurité sociale 2015 il faut dès à présent le préparer :

- Recenser les anomalies d'accès ou de traitement avec peu d'impact financier pour le fond qui alimente les allocations amiante du fait de très peu nombre de cas.

- Etablir un cahier revendicatif pour l'extension du système aux salariés ayant été exposées, donc contaminées par l'amiante, durant leur carrière professionnelle.

- Nouvelle voie d'accès, accès pour les sous-traitants.....etc

**Pièces jointes :**

- Note à l'attention des membres du Conseil de surveillance du FCAATA du 11/12/2003, (4 feuillets).

**Pièces à consulter :**

- ATA et retraite, **Circulaire N° 2012-68 du 1<sup>er</sup> octobre 2012**, annule et remplace la circulaire CNAV 2004-41 du 26/07/2004 et 2012-42 du 26/04/2012. Consultable et imprimable sur internet, (5 feuillets).